

N° CP 29/65-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JUIN 2006

**MISE EN PLACE DE MESURES TERRITORIALES TOURISTIQUES
COMMUNES AVEC LE DEPARTEMENT DES VOSGES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 donnant délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention au titre des aides en faveur du tourisme,
- VU la délibération n° 2006/I-2ème/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU convention signée le 10 avril 2006 entre le Département des Vosges et le Département du Haut-Rhin concernant la mise en place de mesures territoriales touristiques,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADT pour la mise en œuvre de mesures territoriales touristiques communes avec le Département des Vosges, jointe en annexe ;
- d'attribuer une subvention de 50 000 € au total à l'Association Départementale du Tourisme pour le financement de la mission « Développement et promotion touristique de la montagne » telle que détaillée dans la convention. Les crédits seront prélevés au titre du programme F027 « Revitalisation économique », enveloppe 80527, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, millésime 2005 ;

- de désigner

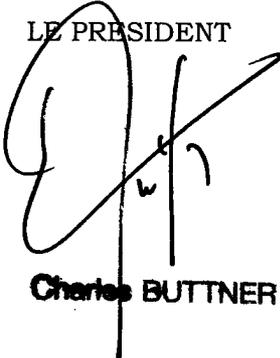
- M. HABIG, Vice-Président délégué pour les questions du tourisme,
- M. HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche

en tant que membres du Comité qui assurera le suivi et l'évaluation de la convention avec le Conseil Général des Vosges pour la mise en œuvre de mesures territoriales touristiques.

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JUIN 2006

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet le 23 JUIN 2006
Publication le 23 JUIN 2006
Pour le Conseil Général
délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions